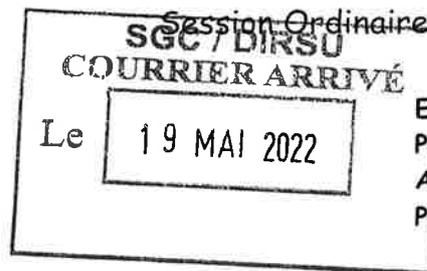




**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération affichée  
Le 19 MAI 2022



Effectif du Conseil : 33  
Présents : 25  
Absents et Excusé(es) : 03  
Procuration(s) : 05

N° d'ordre : 21/2022

Domaine d'intervention : 7.5/ Subvention

L'an deux mil vingt et un et le jeudi cinq du mois de mai, à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du vingt-neuf avril, s'est réuni dans le Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire **Monsieur André ATALLAH**.

La convocation a été affichée en Mairie, le vingt-neuf avril 2022

**PRESENTS** : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1er Adjoint ; - M. RUART Alex, 3<sup>ème</sup> Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 5<sup>ème</sup> Adjoint ; - Mme PAISLEY Yanetti, 6<sup>ème</sup> Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 8<sup>ème</sup> Adjoint ; - M. CARRIERE Pierre, 9<sup>ème</sup> Adjoint ; - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LAQUITAIN Liliane ; - Mme LESTIN Léna ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - M. TABAR Patrice ; - Mme NIRELLEP-MONLOUIS Maddly ; - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; - M. PERAIN Franck ; - Mme LINON Gladys ; - M. ISSA Jean-François ; - Mme LACROIX Jenia ; - M. REJON Philippe ; - Mme PENCHARD Marie-Luce ; - M. PROCIDA Robert ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; - Mme GUILLAUME Myriam ; - M. BROLIRON Jean-François, **Conseillers Municipaux**.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : Mme RODES Brigitte, 4<sup>ème</sup> Adjoint (procuration donnée à M. MIRRE Jocelyn) ; - M. GENDREY Roland, 7<sup>ème</sup> Adjoint (procuration donnée à Mme PAISLEY Yanetti) ; - Mme JEREMIE Marie-Louise (procuration donnée à M. FARIAL Harold) ; - Mme RENE-GABRIEL Murielle (procuration donnée à Mme LYSIMAQUE Maguy) ; - M. EUGENE-SALZEDO Willy (procuration donnée à M. BROLIRON Jean-François), **Conseillers Municipaux**.

**ABSENTS** : Mme PETRO Sonia, 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. GEOFFROY Luidji ; - Mme MONGE Dunia, **Conseillers Municipaux**.

Les 23 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DELIBERATION APPROUVANT LE PLAN DE FINANCEMENT  
DU DEPLOIEMENT DU TELETRAVAIL**

## EXPOSE DES MOTIFS

**Monsieur le Maire** informe que les mesures de confinement pour endiguer cette pandémie de Covid-19 ont profondément changé nos modes de travail. Le gouvernement a recommandé de nouvelles modalités d'organisation du travail pour assurer la protection de la santé et de la sécurité des salariés. Le recours au télétravail est devenu la règle depuis le début de cette crise.

En 2021 la Guadeloupe est de nouveau frappée par une 4ème vague de l'épidémie avec un impact sanitaire sans commune mesure avec les précédentes, avec des conséquences sur l'activité économique et l'emploi salarié, non encore évaluables.

En début de l'année 2022 la situation sanitaire n'est pas stabilisée du fait de circulation d'un nouveau variant du Covid 19 (Omicron), et l'activité économique reste marquée par un ralentissement du fait de la prolongation de l'état d'urgence sur le territoire.

Afin de permettre le recours de nouveau au dispositif de financement du télétravail sur le territoire des Îles de Guadeloupe et de Saint-Martin, le préfet de région autorité de gestion du P.O État FSE / FEDER Guadeloupe et Saint-Martin 2014-2020 lance l'appel à projet faveur de bénéficiaires ciblés, sur l'axe prioritaire 2 du Fonds Social Européen (FSE) : « Accompagnement des entreprises, des services de l'État et des collectivités territoriales au développement du télétravail »

**Monsieur le Maire** rappelle qu'à ce titre, la Ville de Basse-Terre s'est inscrite dans cette démarche de déploiement du télétravail depuis le début de la pandémie et donc répondra à cet appel à projet « Télétravail » dont la période d'éligibilité des dépenses est fixée au 1<sup>er</sup> février 2020 au 31 Décembre 2022.

**Monsieur le Maire** demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur le plan de financement du déploiement du télétravail conformément au tableau ci-après :

### Plan de financement

Postes de Dépenses	Montant HT €	Ressources	Montant HT €
Ordinateurs portable télétravail	53 094,02	Ville de Basse-Terre	34 965,20
VPN pour télétravail	8 261,23		
Logiciel GNEAU SVES et PLATAU	18 337,85	Europe (FSE)	139860,79
Hébergement logiciel GNEAU SVES et PLATAU	3 786,65		
Logiciel AGORA gestion petite enfance	29 931,89		
Logiciels services Techniques	27 514,35		
TeamViewer pour télétravail (50 utilisateurs/ans)	900,00		
Logiciel de sauvegarde Veambacup 1 ans	3 000,00		
Windows server - configuration et installation*	30 000,00		
<b>Total</b>	<b>174 825,99</b>	<b>Total</b>	<b>174825,99</b>

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

**DISPOSITIF DECISIONNEL  
LE CONSEIL MUNICIPAL,  
CONSIDERANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;**

**VU** l'appel à projet Télétravail en date 21/02/2022 du volet FSE du P.O FSE / FEDER Guadeloupe et Saint-Martin 2014-2020 ;

**APRES** avoir délibéré ;

**D E C I D E A L'UNANIMITE  
SOIT 30 VOIX POUR, DONT 05 PROCURATIONS**

(Mme RODES Brigitte ; - M. GENDREY Roland ; -Mme JEREMIE Marie-Louise ;  
Mme RENE-GABRIEL Murielle ; - EUGENE-SALZEDO Willy)



**ARTICLE 1 : D'APPOUVER** le plan de financement du déploiement du télétravail tel que présenté à l'exposé des motifs visés ci-dessus :

**Plan de financement**

<b>Postes de Dépenses</b>	<b>Montant HT €</b>	<b>Ressources</b>	<b>Montant HT €</b>
Ordinateurs portable télétravail	53 094,02	Ville de Basse-Terre	34 965,20
VPN pour télétravail	8 261,23		
Logiciel GNEAU SVES et PLATAU	18 337,85	Europe (FSE)	139860,79
Hébergement logiciel GNEAU SVES et PLATAU	3 786,65		
Logiciel AGORA gestion petite enfance	29 931,89		
Logiciels services Techniques	27 514,35		
TeamViewer pour télétravail (50 utilisateurs/ans)	900,00		
Logiciel de sauvegarde Veambacup 1 ans	3 000,00		
Windows server - configuration et installation*	30 000,00		
<b>Total</b>	<b>174 825,99</b>	<b>Total</b>	<b>174825,99</b>

**ARTICLE 2 : DE SOLLICITER** l'Europe-FSE au titre de l'appel à projet Télétravail sur l'axe prioritaire 2 « Accompagnement des entreprises, des services de l'État et des collectivités territoriales au développement du télétravail ».

**ARTICLE 3 : D'AUTORISER** le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

**ARTICLE 4 : DIRE QUE** que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut-être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

*Pour expédition conforme au registre des Délibérations.*

Certifiée exécutoire, compte tenu de  
La transmission en Préfecture le **19 MAI 2022**  
L'affichage *et/ou* la publication le **19 MAI 2022**  
*Et/ou* la notification le **19 MAI 2022**  
Fait à Basse-Terre le **19 MAI 2022**  
Le Maire



André ATALLAH

Basse-Terre, le **19 MAI 2022**



Le Maire

André ATALLAH